

Nombre d'employeurs cotisés	14 423
Salaire assurable / cotisable maximum	56 700 \$
Taux de cotisation moyen provisoire	2,00 \$*
Taux de cotisation moyen réel	2,02 \$
Appels reçus	798
• interjetés par des travailleurs (ou leur représentant)	701
• interjetés par des employeurs (ou leur représentant)	97
Appels réglés	788
Nombre de réclamations créées (peut comprendre les réclamations sans demande de prestations)	23 332
Réclamations notées, aucune prestation versée	12 298
Réclamations jugées	12 018
Réclamations avec interruption de travail	5 688
Réclamations sans interruption de travail	4 998
Nombre moyen de jours perdus par réclamation avec interruption de travail	57,0
Paiement moyen (non imposable) par réclamation	4 610 \$
Jours civils moyens écoulés entre la déclaration de la blessure et le premier paiement (réclamations gérables)	19,1
Nombre d'inspections des lieux de travail	8 751
Nombre d'ordres donnés (infractions à la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i>)	6 782
Nombre d'enquêtes sur des accidents graves	359**
Nombre d'accidents mortels (quatre accidents mortels se produisant en plus de cinq décès des suites d'une blessure ou d'une maladie professionnelle antérieure)	9
Frais d'administration – sans compter les employeurs tenus personnellement responsables, et Santé et sécurité au travail (<i>en milliers</i>)	23 576 \$
Frais d'administration – Santé et sécurité au travail (<i>en milliers</i>)	8 658 \$
Revenu des cotisations (<i>en milliers</i>)	162 428 \$
Total du revenu tiré des cotisations (<i>en milliers</i>)	189 914 \$
Frais engagés au titre des réclamations pendant l'exercice courant (<i>en milliers</i>)	107 748 \$
Paiements effectués au titre des réclamations pour des blessures de l'exercice courant et des exercices antérieurs (<i>en milliers</i>)	136 624 \$
Frais engagés au titre des réclamations pour des blessures de l'exercice courant et des exercices antérieurs (<i>en milliers</i>)	119 263 \$
Total des engagements au titre des prestations – employeurs cotisés (<i>en milliers</i>)	886 433 \$
Total des engagements au titre des prestations – employeurs tenus personnellement responsables (<i>en milliers</i>)	144 030 \$
Salaires cotisables (<i>en milliers</i>)	8 160 924 \$
Taux de rendement du marché du portefeuille	2,63 %

*Le taux de cotisation annoncé pour 2012 se chiffre à 1,70 \$.

**Comprend les accidents mortels, les fractures (sauf les doigts et les orteils) et toute autre blessure nécessitant une admission à l'hôpital (amputations, brûlures, etc.).

Remarque : Certains chiffres ont été redressés de publications antérieures de façon à refléter des renseignements à jour. Reflète des données au 31 décembre 2011.